

M. DEUTSCH: On l'a mise en vigueur petit à petit, en commençant dans les grandes villes. On avait comme consigne d'accorder la semaine de cinq jours là où c'était devenu l'usage prédominant. C'était, évidemment, dans les grandes villes que cet usage était le plus répandu.

Le sénateur BAIRD: Dans les maisons de commerce?

M. DEUTSCH: Oui: à mesure que cet usage s'est généralisé dans le monde commercial, nous l'avons également adopté. La chose s'est donc faite petit à petit. Là où l'usage n'était pas répandu, nous avons conservé l'ancienne semaine de cinq jours et demi; mais on peut dire qu'au cours de l'année dernière la semaine de cinq jours s'est passablement généralisée d'une ville et d'une province à l'autre. Actuellement, l'usage en est très répandu.

Le sénateur BAIRD: Et maintenant, qu'est-ce que cette histoire qu'on lit dans les journaux à propos de la semaine de trente-sept heures et demie aux employés du Service public?

M. DEUTSCH: Les heures de travail actuelles sont, si je ne m'abuse, de 38.2 par semaine.

Le sénateur ISNOR: A l'année longue?

M. DEUTSCH: A l'année longue.

Le sénateur ISNOR: Ne sont-elles pas plus courtes en été?

M. DEUTSCH: Pas dans le moment. Il fut un temps où elles étaient plus courtes en été entre l'ajournement de la session et la fête du Travail. Cela a cessé, je crois, au début de la guerre de Corée; et, de toute façon, cela a été abandonné avec l'inauguration de la semaine de cinq jours, ce qui explique que les heures demeurent les mêmes toute l'année durant.

Le sénateur BAIRD: Et ils s'agitent maintenant pour revenir à la semaine de trente-huit heures et demie?

M. DEUTSCH: Vous faites sans doute allusion au désir qui a été exprimé dans la presse par les associations du Service public de voir réduire les heures de travail à, je crois, trente-sept et demie par semaine. C'est ce que les journaux ont rapporté.

Le sénateur REID: Ils ont au moins la protection d'un salaire assuré.

M. DEUTSCH: Pour revenir à la question du sénateur Connolly, je crois qu'en comparant les années entre elles, nous devons nous souvenir, surtout pour l'année dernière, que la semaine de cinq jours s'est généralisée durant cette période et que plusieurs ministères, notamment celui des Postes et celui de la Santé, en ont été sérieusement touchés. Pour ce qui est de l'accroissement de personnel dans les forces armées, il s'agit effectivement du personnel civil et non des militaires.

Le sénateur HAIG: Ce sont des membres du personnel civil?

M. DEUTSCH: Ils font partie du personnel civil. Les forces armées, dans la mesure du possible, utilisent leurs services de préférence à ceux des militaires.

Le sénateur CONNOLLY: Permettez-moi de vous interrompre: trouvez-vous sage cette façon d'agir? Nous aimerions connaître votre avis, à moins que cette question ne vous semble hors de votre domaine.

M. DEUTSCH: Je puis sans doute expliquer aux honorables sénateurs quelques-unes de considérations qui entrent en jeu. D'une façon générale, il est plus économique d'employer des civils que des militaires. D'autre part, les militaires doivent servir avant tout des fins strictement militaires; ils sont soumis à un règlement particulier et à des déplacements rendus nécessaires par leur entraînement. Il est bien connu que les hommes, durant leur entraînement militaire, changent souvent et d'endroit et d'occupation. Or, certaines fonctions, en particulier celles de l'administration, exigent un personnel